

Rapport annuel 2015



AU-DELÀ DES DÉCHETS

TABLE DES MATIÈRES

Lettre au ministre	3
Coup d'œil sur Recycle NB	3
Message du président	4
Gouvernance de la Commission	
Composition et structure	5
Membres de la Commission et mandats	5
Réunions de la Commission.....	6
Présence aux réunions.....	6
Comité de direction.....	6
Comité des finances et de l'audit.....	7
Comités consultatifs de l'industrie.....	7
Programme d'intendance des pneus.....	7
Programme d'écologisation de peinture.....	7
Programme de récupération de l'huile et du glycol.....	7
L'année en revue	8
Défis et possibilités	
Responsabilité élargie des producteurs (REP).....	9
Déchets électroniques.....	10
Emballages et papier imprimé.....	10
Orientations stratégiques	
Faciliter la réduction des déchets	11
Programme d'intendance des pneus.....	12
Programme d'écologisation de peinture.....	14
Programme de récupération de l'huile et du glycol	16
Sensibilisation et éducation du public.....	17
Le recyclage à valeur ajoutée.....	17
Faire preuve de transparence et rendre des comptes.....	18
Être financièrement viable.....	18
Rapport des auditeurs indépendants.....	19
État de la situation financière.....	20
État des résultats	21
État de l'évolution des actifs nets.....	22
État des flux de trésorerie.....	23
Notes afférentes aux états financiers.....	24
Tableau 1 - Programme d'intendance des pneus.....	29
Tableau 2 - Programme de récupération de l'huile et du glycol.....	29
Tableau 3 - Programme d'écologisation de peinture	30
Tableau 4 - Programme de déchets électroniques	30
Acronymes et glossaire	31

1 097 000 (PTE)
pneus recueillis

715 comptoirs de
retour de pneus

268 880 litres de
peinture recueillis

63 comptoirs de
retour de la peinture

3 309 612 litres
d'huile recueillis

120,063 litres de
glycol recueillis

162 points de récupération
de l'huile et du glycol

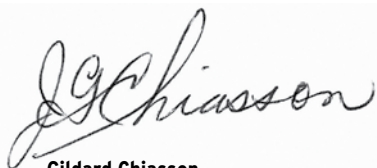


LETTRE AU MINISTRE

L'honorable Brian Kenny
Ministre de l'Environnement et des Gouvernements locaux
Assemblée législative du Nouveau-Brunswick
Fredericton (Nouveau-Brunswick)

Monsieur le Ministre,

Au nom des membres et du personnel de la Commission, j'ai l'honneur de soumettre notre rapport annuel pour l'année civile 2015. Le rapport vous est remis conformément aux exigences de l'article 11 du *Règlement sur les matières désignées* (Règlement du Nouveau-Brunswick 2008-54) adopté en vertu de la *Loi sur l'assainissement de l'environnement*.



Gildard Chiasson
Président
Recycle NB



MEMBRES DE LA COMMISSION DE RECYCLE NB

1^{re} rangée : Erica Barnett, Beth McDermott, Aline McLaughlin

À l'arrière : Borden DeLong, Gildard Chiasson, Rod Borden, Maxime Lejeune, Grant Mitton

COUP D'ŒIL SUR RECYCLE NB

VISION

Assurer une gestion durable et respectueuse de l'environnement de tous les déchets au Nouveau-Brunswick. Recycle NB va AU-DELÀ DES DÉCHETS

MISSION

Gérer les programmes de réduction de déchets pour les matières désignées et assurer une intendance environnementale au Nouveau-Brunswick.

RÔLE

Faire en sorte que les matières désignées par le ministre de l'Environnement soient gérées d'une façon qui assure un environnement propre et sain.

Recycle NB est un organisme unique de portée provinciale motivé par la vision d'un environnement sain et durable dont vous et vos enfants profiterez pendant des années à venir. Notre vision se concrétise dans un plan à long terme visant à faire du Nouveau-Brunswick une province sans déchets. Nous voulons protéger les riches ressources de la province contre les matières qui mettent en péril l'eau que vous buvez, la terre que vous travaillez, l'air que vous respirez. Nous voulons faire en sorte que vos enfants et vos petits-enfants aient encore accès aux ressources dont ils auront besoin dans un avenir plus lointain. C'est la raison pour laquelle nous détournons un nombre croissant de matières des sites d'enfouissement sanitaire. Nous éliminerons progressivement le besoin d'avoir de grands sites d'enfouissement. Nous veillons à ce que les matières soient recyclées en de nouveaux produits, surtout les matières les plus nocives, qui sont des priorités.

Nous inciterons tous les fabricants qui veulent vendre leurs produits dans la province à rendre les choses plus faciles pour vous en assumant la responsabilité de leurs produits en fin de vie et en adoptant un emballage

Nous vous aiderons à comprendre les avantages du recyclage pour vous, pour vos enfants et pour les générations à venir. Nous comptons sur vous - une fois que vous aurez compris ces avantages, nous avons bon espoir que vous partagerez notre vision et ferez votre part pour qu'elle se réalise.

« Nous vous aiderons à comprendre les avantages du recyclage pour vous, pour vos enfants et pour les générations à venir. Nous comptons sur vous - une fois que vous aurez compris ces avantages, nous avons bon espoir que vous partagerez notre vision et ferez votre part pour qu'elle se réalise. »

MESSAGE DU PRÉSIDENT



En tant que nouveau président de Recycle NB, je trouve beaucoup d'inspiration dans l'enthousiasme, l'expertise et les efforts déployés par la Commission et le personnel pour répondre à l'engagement de l'organisme d'aller AU-DELÀ DES DÉCHETS.

2015 a été une autre année de changement et de progrès pour Recycle NB. Des membres de la Commission nous ont quittés, et je tiens à les remercier pour leur apport significatif tout au long de leur

mandat. Je tiens également à souhaiter la bienvenue aux nouveaux membres. Nous attendons avec impatience l'année qui vient et la contribution unique que vous saurez apporter à l'organisme.

Au printemps, nous avons engagé d'importantes discussions avec les intervenants au sujet de la future gestion des déchets d'emballage et de papier, et nous en avons appris beaucoup sur la question. Ce n'était là que le début d'un dialogue sur la possibilité d'adopter un cadre pour la gestion en fin de vie de ces matières. Et, comme elles constituent environ soixante pour cent du flux des déchets résidentiels et représentent un coût important pour les contribuables, nous espérons que ce dialogue se poursuivra. Notre vision est d'avoir au Nouveau-Brunswick un programme de gestion des déchets d'emballage et de papier qui est harmonisé avec ceux des autres provinces de l'Atlantique.

À l'automne, le gouvernement a annoncé qu'un programme serait établi pour la gestion des déchets électroniques. Il s'agira d'un programme de responsabilité élargie des producteurs qui sera supervisé par Recycle NB. L'organisme travaillera avec l'industrie à l'élaboration d'un plan de gestion et, d'ici la fin de 2016, les gens de partout au Nouveau-Brunswick pourront recycler leurs produits électroniques. Ce sera un autre pas important dans la protection de l'environnement du Nouveau-Brunswick pour les générations à venir.

Tout au long de l'année, nous avons collaboré avec nos partenaires de l'industrie, l'Association des producteurs responsables et SOGHUOMA pour veiller à ce que le programme de recyclage de la peinture et le programme de recyclage de l'huile et du glycol répondent aux besoins de la population et incitent au recyclage des matières désignées. Si les programmes sont un succès au Nouveau-Brunswick, c'est parce que les gens se soucient de l'environnement et participent aux programmes. Nous les remercions pour leurs efforts.

Nous avons hâte de connaître une autre année de progrès grâce à la mise en œuvre du nouveau programme de gestion des déchets électroniques.

Gildard Chiasson
Président, Recycle NB

« Au printemps, nous avons engagé d'importantes discussions avec les intervenants au sujet de la future gestion des déchets d'emballage et de papier, et nous en avons appris beaucoup sur la question. »



GOUVERNANCE DE LA COMMISSION AU 31 DÉCEMBRE 2015

Composition et structure de la Commission

Le ministre de l'Environnement et des Gouvernements locaux nomme les membres de la Commission de Recycle NB conformément à l'article 4 du *Règlement sur les matières désignées* (Règlement du Nouveau-Brunswick 2008-54) en vertu de la *Loi sur l'assainissement de l'environnement*. Les membres de la Commission représentent toutes les régions de la province et les deux communautés linguistiques. La variété de leurs antécédents et de leurs expériences permet aux membres d'appliquer des points de vue particuliers aux questions environnementales auxquelles fait face le Nouveau-Brunswick.

Les pouvoirs de la Commission sont établis à l'article 5 du *Règlement sur les matières désignées*. La Commission est chargée de déterminer la stratégie et les politiques de l'organisme, de fixer des objectifs pour la direction, d'approuver les budgets ainsi que de s'acquitter de ses obligations fiduciaires dans les domaines où le gouvernement provincial lui a confié la responsabilité d'intendance. La Commission exerce son rôle de surveillance des activités de Recycle NB au moyen des réunions ordinaires de la Commission et de ses comités. La Commission a établi deux comités : le comité de direction, et le comité des finances et de l'audit. Les intervenants interviennent dans le fonctionnement de Recycle NB par l'entremise des comités consultatifs de l'industrie établis par la Commission.

Membres de la Commission et mandats au 31 décembre 2015

Changements à la Commission

Le mandat de plusieurs membres de la Commission a pris fin en 2015. Le président, Bryan Howell, a terminé son mandat le 17 juin 2015. Margaret Mayes, membre de la Commission, a terminé son mandat le 12 juillet 2015. Enfin, Nancy Daamen, membre de la Commission, a démissionné en mai 2015 pour des raisons personnelles.

Au cours de l'année, le gouvernement a nommé à la Commission les personnes suivantes : Erica Barnett (Minto), Rod Borden (Saint John), Elizabeth McDermott (Fredericton) et Grant Mitton (Moncton).



Gildard Chiasson
Président de la Commission
Bertrand (N.-B.)

M. Chiasson est un homme d'affaires à la retraite. Il a été maire de Bertrand de 1998 à 2008.

Mandat : du 15 juin 2013 au 14 juin 2016



Erica Barnett
Minto (N.-B.)

M^{me} Barnett est thérapeute respiratoire agréée à Fredericton. Elle fait beaucoup de bénévolat à Minto et a siégé au conseil de la Société de la SLA au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse.

Mandat : du 17 juin 2015 au 16 juin 2018



Borden P. DeLong
Brown's Flat (N.-B.)

M. DeLong est propriétaire-exploitant de Bor-Mar-Gar Printing et est actif dans divers organismes communautaires.

Mandat : du 22 septembre 2014 au 21 septembre 2017



Rod Borden
Saint John (N.-B.)

M. Borden est un enseignant à la retraite et un bénévole actif à Saint John.

Mandat : du 12 juillet 2015 au 11 juillet 2018



Aline McLaughlin
Enterprise (N.-B.)

M^{me} McLaughlin est une enseignante à la retraite qui a aussi été directrice du programme d'intervention précoce. Elle a beaucoup œuvré dans des organismes à but non lucratif au cours des années.

Mandat : du 15 juin 2013 au 14 juin 2016



Elizabeth McDermott
Fredericton (N.-B.)

M^{me} McDermott est une fonctionnaire à la retraite. Elle est directrice générale de BethMc Solutions et bénévole active dans sa communauté.

Mandat : du 28 octobre 2015 au 27 octobre 2018



Maxime Lejeune
Pointe-Verte (N.-B.)

M. Lejeune, un ancien fonctionnaire, a été directeur général des Services communautaires et correctionnels au ministère de la Sécurité publique. Il a fait plusieurs mandats comme maire de Pointe-Verte.

Mandat : du 15 juin 2013 au 14 juin 2016



Grant Mitton
Moncton (N.-B.)

M. Mitton est un conseiller en santé et sécurité à la retraite. Il est aussi un grand amateur de plein air.

Mandat : du 28 octobre 2015 au 27 octobre 2018

Réunions de la Commission

La Commission a tenu cinq réunions en 2015.
Les réunions ont eu lieu aux dates suivantes :

Date	Lieu
22 janvier	Fredericton
17 avril	Fredericton
12 juin	Shediac
25 septembre	Bathurst <i>Réunion ordinaire et assemblée générale annuelle</i>
4 décembre	Fredericton

Présence aux réunions

Le taux de présence aux réunions de la Commission a été de 92,7 %.

Administrateurs actuels	Réunions (6)	Administrateurs	Réunions (5)
Gildard Chiasson	6/6	Elizabeth McDermott	1/1
Borden DeLong	5/6	Grant Mitton	1/1
Aline McLaughlin	5/6		
Maxime Lejeune	5/6		
Rod Borden	3/3		
Erica Barnett	3/3		
Anciens administrateurs (jusqu'en 2015)		Réunions (6)	
Bryan Howell		3/3	
Nancy Daamen		3/3	
Margaret Mayes		3/3	

Comité de direction

Le comité est composé de quatre membres de la Commission (président et vice-président et deux autres membres). La Commission nomme les membres du comité par résolution. Le chef de la direction est membre d'office du comité.

Les attributions du comité sont :

- Traiter les questions qui émergent entre les réunions ordinaires de la Commission.
- Donner une orientation stratégique générale et des conseils à la Commission.
- Donner des conseils à la présidence de la Commission et au chef de la direction.
- Établir des critères pour l'évaluation du rendement du chef de la direction.
- Évaluer le rendement du chef de la direction.
- Recommander à la Commission des niveaux de rémunération et d'avantages pour le personnel.
- Coordonner et superviser l'évaluation du rendement de la Commission.
- Assurer l'orientation des nouveaux membres de la Commission.

Membres

- Rod Borden
- Gildard Chiasson
- Maxime Lejeune
- Aline McLaughlin

Comité des finances et de l'audit

Le comité est formé de quatre membres de la Commission nommés par une résolution de la Commission ainsi que du directeur des finances, qui est membre d'office.

Les attributions du comité concernant la fonction finances sont :

- Être les « yeux » de la Commission en matière de responsabilités fiduciaires.
- Donner des conseils généraux à la direction au sujet du budget annuel.
- Examiner les états financiers trimestriels.
- Examiner l'efficacité des systèmes de contrôle interne de l'organisme.
- Surveiller le respect des lois et des règlements applicables.
- Recommander des lignes directrices relatives à la politique de placement, lorsqu'il y a lieu.
- S'assurer de l'intégralité et de l'exactitude des rapports financiers.
- Étudier toute question financière qui relève raisonnablement de la compétence de la Commission.

Les attributions du comité concernant la fonction d'audit sont :

- Examiner et déterminer la structure et l'étendue de la fonction d'audit interne.
- Examiner l'étendue et l'approche en matière d'audit de l'auditeur externe.
- Examiner le rendement de l'auditeur externe et recommander sa nomination ou son renvoi.
- Étudier toute question d'audit qui relève raisonnablement de la compétence de la Commission.

Membres

- Aline McLaughlin, Erica Barnett, Borden P. DeLong, Rod Borden

Comités consultatifs de l'industrie

Les intervenants de l'industrie sont invités à participer à la gestion des programmes de recyclage par l'entremise des comités consultatifs de l'industrie pour les pneus, la peinture et l'huile et le glycol, comités qui sont présidés par des membres de la Commission de Recycle NB. Ce régime de gouvernance donne à la Commission de Recycle NB la possibilité de profiter de manière efficiente et équitable des connaissances et des conseils des intervenants sur différentes questions et initiatives relatives aux programmes. Les membres des comités consultatifs de l'industrie se réunissent régulièrement pour aider la Commission dans l'exécution des programmes que supervise Recycle NB. Ces comités offrent à la Commission une occasion unique de communication bilatérale et directe avec les industries respectives et leurs intervenants. Les réunions sont l'occasion de discuter ouvertement des observations, des préoccupations et des suggestions exprimées et d'élaborer des solutions innovatrices. La collaboration qu'offrent de tels partenariats avec les intervenants permet à la Commission et au personnel de Recycle NB d'entendre, d'évaluer et d'appliquer régulièrement une diversité de points de vue.

Programme d'intendance des pneus

Membres du comité consultatif de l'industrie

- **Recycle NB**, Grant Mitton, *président*
- **Détaillants de pneus**, Atlantic Tire Dealers Association, Frank Connor, *directeur général*
- **Concessionnaires d'automobiles**, Association des concessionnaires d'automobiles du Nouveau-Brunswick, Jane Young, *directrice générale*
- **Commissions de gestion des déchets solides**, Commission de services régionaux Restigouche, Ian Comeau, *directeur général*
- **Transporteur et transformateur**, Tire Recycling Atlantic Canada Corporation, Stephen Richardson, *directeur de l'usine*

- **Transporteur**, Hebert's Recycling Inc, Kevin Sargent**, *président*

*Remplaçant désigné : Mannie Cheung

**Remplaçant désigné : Fred Hamilton
Don Shea, Association des producteurs responsables,
coordonnateur du programme (N.-B.)

Programme d'écologisation de la peinture

Membres du comité consultatif de l'industrie

- **Recycle NB**, Erica Barnett, *présidente*
- **Propriétaires de marque**, Home Hardware Stores Limited, Steven Morneau, *directeur des ventes au détail*
- **Mandataire de la peinture**, l'Association des producteurs responsables Association, Mark Kurschner*, *président*
- **Commissions de services régionaux**, Commission de services régionaux Nord-Ouest, Jean Bourque, *directeur*
- **Détaillants de peinture**, Canada Atlantique, Conseil canadien du commerce de détail, Jim Cormier, *directeur*
- **Transformateur**, Société Laurentide, Division du recyclage, Mario Clermont, *directeur général*, Brian Tanner, *directeur de l'exploitation*

Programme de récupération de l'huile et du glycol

Membres du comité consultatif de l'industrie

- **Recycle NB**, Gildard Chiasson, *président*
- **Propriétaires de marque**, Ashland, Valvoline, Bruce Trethewey, *directeur régional de l'Atlantique*
- **Mandataire de l'huile et du glycol**, SOGHUOMA, Gilles Goddard, *directeur général*; Jean Duchesneau, *directeur général adjoint*; Albert Girard, *consultant*
- **Commissions de services régionaux**, Commission de services régionaux de la Péninsule acadienne, Gary Leblanc, *directeur de la Division de la gestion des déchets solides*
- **Détaillants**, Canada atlantique, Conseil canadien du commerce de détail, Jim Cormier, *directeur*; David Bois, *Home Hardware Stores Limited*
- **Transformateur**, Atlantic Industrial Services, Glen Anderson, *directeur du développement des affaires*
- **Transporteur**, NEWALTA, Adam Hayes, *directeur régional*; RPM Environmental Systems Inc.; Bianca Cormier, *coordonnatrice régionale pour les Maritimes*

L'ANNÉE EN REVUE

SENSIBILISATION ET ÉDUCATION DU PUBLIC

Déchets d'emballage et de papier

En 2014, Recycle NB, en partenariat avec les autres provinces de l'Atlantique, a entrepris une étude en vue d'un cadre et d'un plan de mise en œuvre pour les déchets d'emballage et de papier. Plus tard dans l'année, les consultants ont remis un examen des pratiques en vigueur ailleurs et un rapport proposant un cadre et un plan de mise en œuvre pour un programme de déchets d'emballage et de papier au Canada atlantique.

Au cours de l'année 2015, Recycle NB s'est efforcé de faire connaître le rapport aux municipalités et à d'autres intervenants. Le chef de la direction a rencontré des maires, des conseils municipaux, des commissions de services régionaux, des responsables des déchets solides et d'autres intervenants pour les sensibiliser à l'étude et amorcer la discussion sur la gestion des déchets de ces matières dans l'avenir.

Grâce à l'appui du Fonds en fiducie pour l'Environnement, Recycle NB a tenu un forum d'une journée sur le recyclage des emballages et du papier imprimé au Nouveau-Brunswick. Nous avons invité des intervenants clés à en apprendre davantage sur la question ainsi qu'à entendre les auteurs du rapport pour l'Atlantique et des experts du Canada sur la responsabilité élargie des producteurs et les déchets d'emballage et de papier imprimé. Le panel a discuté des défis et des possibilités d'un programme de



responsabilité élargie des producteurs pour ces produits et répondu aux questions des délégués.

Plus d'une centaine d'intervenants municipaux de la province, y compris des représentants de chaque commission de services régionaux, ont participé au forum. Plusieurs représentants des Premières Nations du Nouveau-Brunswick et des représentants de municipalités de la Nouvelle-Écosse ont également participé au forum.

Ce forum a lancé le dialogue sur l'élaboration d'un programme de REP pour l'emballage et le papier imprimé afin de répondre aux besoins du Nouveau-Brunswick.

Des représentants des commissions de services régionaux ont participé à une visite d'information auprès des organismes de surveillance, de gestionnaires et de fournisseurs de services du programme de gestion responsable des emballages et du papier imprimé en Colombie-Britannique. Cette visite a été l'occasion d'entendre de première main les défis et les possibilités que présente la mise en œuvre d'un programme de responsabilité élargie des producteurs pour les déchets d'emballage et de papier.



Programme de récupération de l'huile et du glycol

Grâce aux efforts communs de Recycle NB et de SOGHUOMA, l'autorité portuaire de Richibucto est le premier port à devenir un point de récupération immatriculé en vertu du programme d'huile et de glycol.

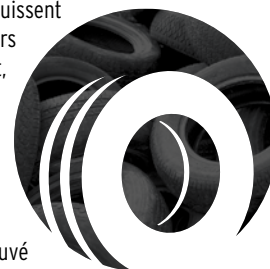
Plus d'une centaine de bateaux de pêche commerciale et une soixante de bateaux de plaisance utilisent le port de Richibucto. Le directeur du port, Jody Pratt, affirme qu'en devenant un point de récupération immatriculé, le port facilite le recyclage des produits de l'huile et du glycol pour ses utilisateurs. Bien qu'il s'attende à ce que la plupart des utilisateurs du service soient les bateaux de pêche et de plaisance, l'installation est ouverte à quiconque dans la communauté veut recycler ses produits usagés.



Fait saillant du programme d'intendance des pneus

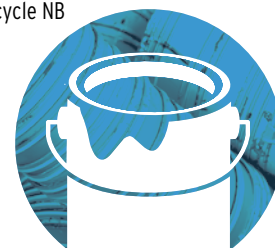
Pour que les cyclistes puissent recycler leurs pneus hors d'usage plus facilement, la TRACC s'affaire à ajouter un programme de recyclage des pneus de vélo à son système de collecte.

La Commission a approuvé un nouveau plan de gestion des pneus le 4 décembre 2015. Le plan couvre la période allant de 2016 à 2021.



Faits saillants du programme d'écologisation de peinture

La Commission de Recycle NB a approuvé le plan de gestion de la peinture pour 2016-2021 en décembre 2015. Il s'agit du troisième plan de gestion pour la peinture. L'approbation d'une durée de cinq ans accordée par la Commission reconnaît la maturité du programme et l'efficacité de ses activités.



DÉFIS ET POSSIBILITÉS

RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DES PRODUCTEURS (REP)

Le concept de la responsabilité élargie des producteurs (REP) n'est pas nouveau. De nombreux gouvernements dans le monde ont adopté ce principe il y a plus d'une décennie pour orienter leurs politiques. La REP rend les producteurs responsables de leurs produits tout au long de leur cycle de vie, y compris la responsabilité financière et physique de la gestion des déchets.

Aperçu de la responsabilité élargie des producteurs (REP)

Le Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME) a adopté la responsabilité élargie des producteurs (REP) comme principe stratégique, et il s'ensuit que de nombreuses provinces cherchent des moyens d'appliquer et de promouvoir une telle politique. L'intention est de graduellement adopter des programmes de REP pour les produits et matières prioritaires.

Toutefois, étant donné la complexité et la compétitivité des marchés mondiaux et nationaux, il se pourrait que le Canada, étant un marché restreint, ne soit pas assez puissant pour avoir une influence sur la dimension environnementale de la conception des produits ou la gestion de la chaîne d'approvisionnement. Pour appuyer les objectifs environnementaux de la responsabilité élargie des producteurs (REP), d'autres mesures pourraient être nécessaires, par exemple l'écoétiquetage, des restrictions sur les substances dangereuses, des normes et règlements sur la teneur en matières recyclées, des politiques d'approvisionnement écologique, des ententes de performance environnementale ou des ententes volontaires ainsi que diverses

autres possibilités (normes, interdictions, directives, outils éducatifs).

Le premier programme de REP de la province a vu le jour en 2009 quand le gouvernement a confié à Recycle NB la responsabilité du programme d'écologisation de peinture. L'année 2014 a vu le lancement du programme de REP pour l'huile et le glycol. À l'automne 2015, le gouvernement annonçait un programme de REP pour les déchets électroniques.

En tant qu'organisme responsable du recyclage au Nouveau-Brunswick, Recycle NB continuera à œuvrer en vue d'un avenir où la fabrication propre, la prévention de la pollution et le concept de zéro déchet sont des objectifs courants dans toutes les industries.

Application de la responsabilité élargie des producteurs (REP)

Le principe fondamental de la politique de REP est le transfert de responsabilité des gouvernements provinciaux et municipaux aux producteurs des biens. La politique modifie l'équilibre traditionnel des responsabilités à l'égard de la gestion des déchets entre les fabricants et les importateurs de biens de consommation, les consommateurs et les gouvernements. Tous les programmes de responsabilité élargie des producteurs incluent les producteurs et les importateurs de biens manufacturés dans la gestion en fin de vie de leurs produits. Au bout du compte, la responsabilité élargie des producteurs décharge les autorités locales et les contribuables des conséquences juridiques, physiques et socioéconomiques de la gestion des déchets.

Cette forme de gestion responsable des produits encourage l'efficacité des systèmes, ce qui peut

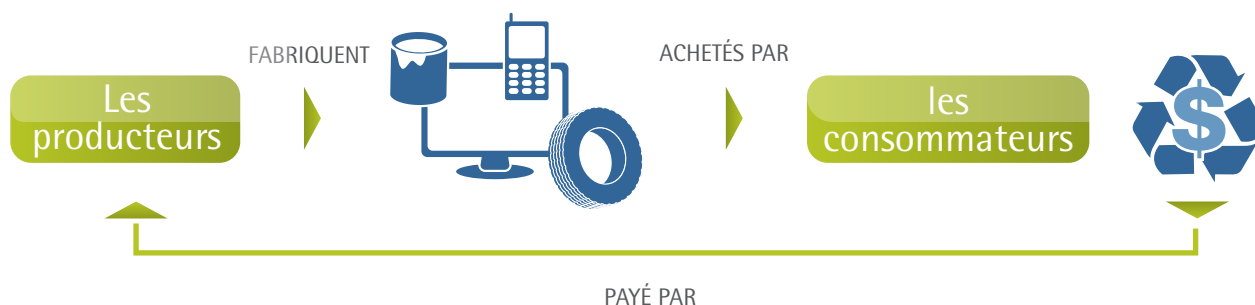
avoir de réels avantages pour la population. Dans l'élaboration de règlements visant la REP, le gouvernement doit s'assurer de la participation des intervenants de l'industrie au processus. Chaque article d'un règlement visant un produit donné doit être soigneusement soupesé, puisqu'il est susceptible d'établir une norme pour de futures initiatives.

Avantages de la responsabilité élargie des producteurs (REP)

Les programmes de responsabilité élargie des producteurs (REP) :

- Transfèrent les coûts de fin de vie des municipalités et des contribuables aux producteurs et à d'autres dans la chaîne de production.
- Procurent aux producteurs ayant des coûts élevés de gestion en fin de vie un incitatif et une occasion de repenser leur produit afin d'abaisser ces coûts le plus possible.
- Incitent les producteurs à enlever les substances toxiques de leurs produits et à adopter une conception plus écologique des produits.
- Encouragent l'innovation dans les techniques de recyclage, ce qui peut mener à la réduction du coût des produits pour les consommateurs.
- Créent un cadre solide pour l'élaboration continue de programmes sans qu'il soit nécessaire pour le gouvernement d'adopter d'autres mesures législatives.
- Contribuent à réduire l'empreinte carbonique grâce à l'utilisation accrue de matières recyclées.
- Mettent le Nouveau-Brunswick sur la voie de zéro déchet.

La responsabilité élargie des producteurs transfère le coût de la gestion des déchets des contribuables aux producteurs





DÉCHETS ÉLECTRONIQUES

L'année s'est achevée de belle façon avec l'annonce par le gouvernement de la mise sur pied d'un programme de gestion des déchets électroniques.

Chaque année, environ 3 500 tonnes de déchets électroniques sont éliminées dans les sites d'enfouissement du Nouveau-Brunswick. Or, une grande partie de ces déchets électroniques contiennent des substances nocives, dont le plomb, le mercure et le cadmium ne sont que quelques exemples. Ces substances polluent l'environnement et constituent un risque pour la santé.

Au cours de l'année qui vient, Recycle NB travaillera avec l'industrie pour mettre en place un plan de gestion en vue d'établir un programme de recyclage des déchets électroniques à l'échelle de la province. Grâce à la mise en œuvre de ce programme, au lieu de présenter un défi, la gestion des déchets électroniques offrira aux gens du Nouveau-Brunswick un autre moyen de protéger l'environnement pour les générations futures.

EMBALLAGES ET PAPIER IMPRIMÉ

En 2005, le Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME) a mis sur pied un groupe de travail sur la responsabilité élargie des producteurs (REP) en lui confiant le mandat de donner des conseils sur l'élaboration et la mise en œuvre de programmes de responsabilité élargie des producteurs (REP) au Canada.

En 2014, la Colombie-Britannique a fait passer la responsabilité de la gestion en fin de vie de l'emballage et du papier imprimé des gouvernements et des contribuables à l'industrie et aux consommateurs. Dans le cadre de cette démarche, les gestionnaires (les entreprises et organisations qui fournissent l'emballage et le papier imprimé aux consommateurs résidentiels) sont tenus, en vertu du règlement sur le recyclage de cette province, d'avoir un plan d'écologisation ou de faire partie d'un tel plan pour la récupération de l'emballage et du papier imprimé.

Nous commençons tout juste à explorer une démarche similaire au Nouveau-Brunswick. Recycle NB a dirigé le comité directeur du projet, formé de représentants de la Nouvelle-Écosse, de Terre-Neuve-et-Labrador et de l'Île-du-Prince-Édouard, qui est chargé d'étudier la mise en œuvre d'un programme de responsabilité élargie des producteurs dans les provinces de l'Atlantique.

Un examen des pratiques en vigueur ailleurs et un rapport proposant un cadre et un plan de mise en œuvre donnent aux gouvernements des outils pour procéder à des consultations sur l'avenir du recyclage des déchets d'emballage et de papier au Canada atlantique. Le document est disponible sur le site Web de Recycle NB à www.recyclenb.com.

Comme suivi à ce rapport, Recycle NB a tenu un forum d'une journée sur la question et, en partenariat avec les commissions de services régionaux, nous avons exploré tous les aspects du programme de la Colombie-Britannique avec des fournisseurs de services et des gestionnaires. Le résultat est que nous comprenons beaucoup mieux les défis et les possibilités qu'offre un programme de responsabilité élargie des producteurs.

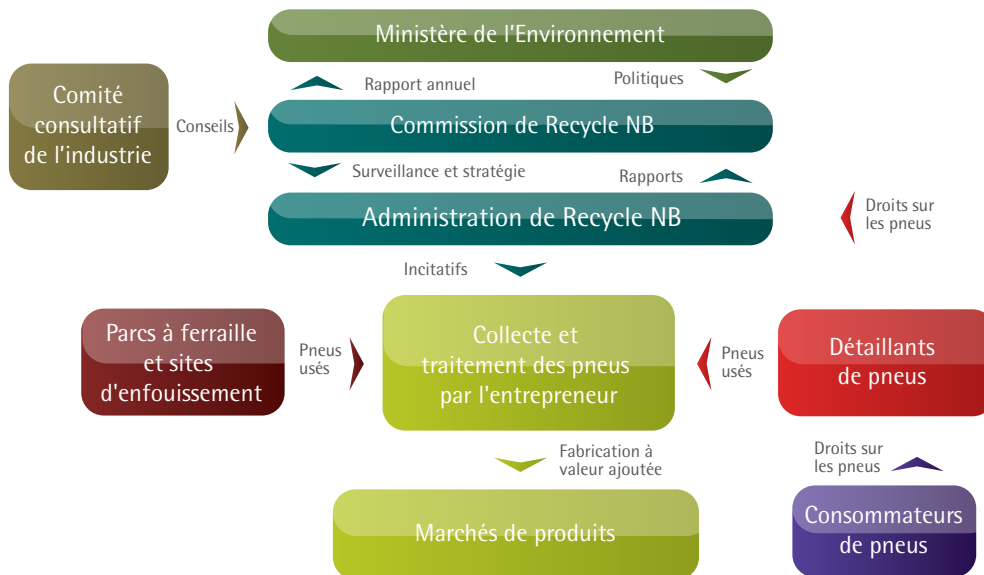
Nous savons aussi que la transition du système actuel de gestion responsable des produits d'emballage et de papier imprimé à un programme de responsabilité élargie des producteurs (REP) exigera du temps, des communications et des consultations étendues avec les intervenants, l'industrie et le public. Il faudra des partenariats solides parmi tous les niveaux de gouvernement et entre les provinces de l'Atlantique. L'élaboration d'une stratégie pour gérer le changement culturel et opérationnel provoqué par un changement d'une telle envergure dans le service est la seule façon d'assurer une transition harmonieuse des programmes actuels au nouveau cadre.

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

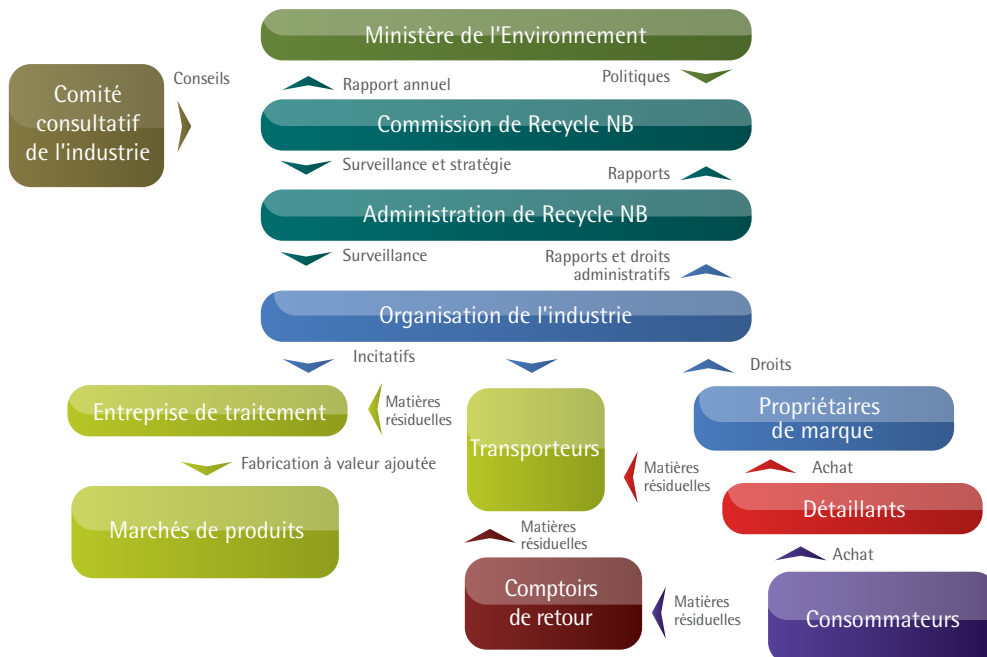
FACILITER LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

Recycle NB veillera à ce que ses programmes offrent des solutions accessibles et généralisées pour le recyclage de toutes les matières désignées et continuera à travailler à l'atteinte de l'objectif global d'un Nouveau-Brunswick sans déchets.

Modèle du PIP pour les intervenants



Modèle d'un programme REP pour les intervenants



PROGRAMME D'INTENDANCE DES PNEUS (PIP)

Perspective historique

Le *Règlement sur les matières désignées* (Règlement du Nouveau-Brunswick 2008-54) afférent à la Loi sur l'assainissement de l'environnement est entré en vigueur le 1^{er} mai 2008. Le règlement a créé Recycle NB et transféré les droits et obligations de la Commission d'intendance des pneus du Nouveau-Brunswick à la nouvelle entité.

Le ministère de l'Environnement du Nouveau-Brunswick a confié à Recycle NB le mandat d'organiser un programme de gestion des matières pour les pneus hors d'usage. Grâce au programme d'intendance des pneus, Recycle NB offre un mécanisme qui permet à tous les détaillants de pneus au Nouveau-Brunswick de se conformer au *Règlement sur les matières désignées*. Le règlement vise quiconque vend des pneus neufs dans la province.

Depuis la mise en œuvre du programme de recyclage des pneus du Nouveau-Brunswick en 1996, l'équivalent de plus de 16 millions de pneus hors d'usage a été recyclé pour être transformé en nouveaux produits à valeur ajoutée.

Un élément essentiel du succès continu du programme est la capacité de la Tire Recycling Atlantic Canada Corporation (TRACC) de trouver et de développer de nouveaux marchés clés pour les produits recyclés, ce qui augmente la quantité de caoutchouc dont elle a besoin pour répondre à la demande croissante des consommateurs.

Comme la TRACC utilise de plus en plus de caoutchouc chaque année pour répondre à la demande des marchés, il se pourrait que le caoutchouc provenant des pneus usés du Nouveau-Brunswick en vienne à ne plus suffire pour satisfaire à ses besoins.

L'expansion du marché des bardeaux de toiture Moderne Slate par la TRACC est un bon exemple. La TRACC produit des millions de bardeaux chaque année. Une entente conclue avec un important distributeur de produits domiciliaires continue à assurer à la TRACC un accès sans précédent à l'un des réseaux d'approvisionnement les plus intégrés en Amérique du Nord. Ce développement à lui seul pourrait augmenter de façon considérable le carnet de commandes des bardeaux fabriqués

par la TRACC. Une conséquence directe sera la nécessité non seulement d'accroître la capacité de fabrication, mais aussi d'augmenter la main-d'œuvre pour faire fonctionner l'équipement nouvellement installé. Le principal défi pourrait bien s'avérer être l'approvisionnement en matières recyclables. Le programme d'intendance des pneus travaille pour les gens du Nouveau-Brunswick aussi bien en réduisant les déchets qu'en créant des avantages à long terme sur les plans de l'environnement et de l'économie dans la province.

Réalisations

La TRACC continue à améliorer son usine et à mettre au point de nouveaux produits. Cette année, un réaménagement du plancher de l'usine a eu lieu pour maximiser l'efficacité des flux de travail. L'entreprise a ajouté de nouveaux modèles à sa gamme de tapis de 4 po x 6 po; elle travaille également sur la mise au point de produits spécialisés pour l'industrie des pêches et des tapis à traction pour l'hiver.

Ventes de pneus en 2015

Il y a plus de 700 détaillants de pneus titulaires d'une immatriculation au Nouveau-Brunswick. Il incombe à chaque titulaire de percevoir, au point de vente, un droit de recyclage sur chaque pneu neuf vendu. Les détaillants remettent les droits à Recycle NB, puis les fonds perçus servent à financer la collecte, le transport et le recyclage des pneus hors d'usage.

Le programme est autosuffisant et reçoit son financement à même les ventes de pneus neufs au Nouveau-Brunswick.

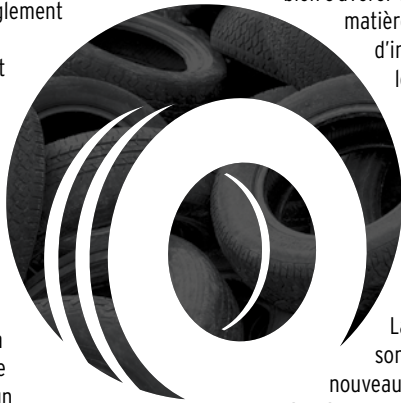
Pneus vendus (équivalent de pneu de passager) : 1 336 000 (1 266 000 en 2014)

Collecte de pneus en 2015

Chaque pneu hors d'usage déposé chez un détaillant de pneus du Nouveau-Brunswick doit être ramassé et envoyé à l'usine de recyclage de la TRACC à Minto. Recycle NB surveille de près les taux de collecte afin d'assurer des règles du jeu équitables pour tous les détaillants de pneus de la province.

Pneus recueillis (équivalents de pneu de passager) : 1 097 000 (1 093 000 en 2014)

Taux de récupération des pneus : 82,1 % (86,3 % en 2014)



Traitement des pneus en 2015

En vertu du système de redevance de déversement établi entre la TRACC et le gouvernement du Nouveau-Brunswick, les coûts de traitement des pneus sont payés une fois que les pneus hors d'usage recueillis sont comptabilisés dans les stocks de la TRACC. Les avantages d'un tel système sont notamment de réduire les frais d'administration et d'éliminer la nécessité d'effectuer des audits fréquents des stocks. De plus, l'entente est un premier pas positif pour faire du Programme d'intendance des pneus un programme de responsabilité élargie des producteurs (REP).



Année	2011	2012	2013	2014	2015
Pneus vendus*	1 088 000	1 062 000	1 099 000	1 266 000	1 336 000
Pneus recueillis*	1 074 000	1 063 000	1 026 000	1 093 000	1 097 000
Taux de récupération	98,7 %	100,1 %	93,4 %	86,3 %	82,1 %

*Exprimé en équivalents de pneu de passager (EPP), où 1 EPP représente environ 10 kg.

Assurance de la qualité

Recycle NB s'engage à faire en sorte que la qualité des services offerts par le programme réponde aux besoins de la population du Nouveau-Brunswick.

Pour assurer la qualité du programme d'intendance des pneus, Recycle NB applique les processus suivants :

- analyse des rétroactions et prise de mesures pour améliorer le programme;

- analyse du plan de gestion pour améliorer l'exécution du programme;
- analyse des tendances et des modèles;
- étalonnage en fonction de programmes semblables ailleurs.

Recycle NB continue à optimiser ses efforts et ses ressources en collaborant avec d'autres provinces à l'audit des détaillants de pneus par son appartenance à l'Association canadienne des agences de recyclage des pneus (ACARP).

Durant l'année, Recycle NB a effectué 26 audits auprès de détaillants de pneus. Les résultats ont montré que 25 des détaillants vérifiés se conformaient pleinement au programme. L'audit a mis au jour une erreur comptable. Après avoir examiné les résultats de l'audit, le détaillant a versé les droits impayés avec intérêts et pénalités.



PROGRAMME D'ÉCOLOGISATION DE PEINTURE (PEP)

Perspective historique

Le *Règlement sur les matières désignées* (Règlement du Nouveau-Brunswick 2008-54) afférent à la *Loi sur l'assainissement de*



l'environnement est entré en vigueur le 1^{er} mai 2008. Le règlement a créé Recycle NB et lui a confié la responsabilité du Programme d'écologisation de peinture, le premier programme de responsabilité élargie des

producteurs (REP) au Nouveau-Brunswick.

En juin 2008, avec l'approbation du comité consultatif de l'industrie de la peinture de la Commission composé d'intervenants, Recycle NB a accepté que l'Association des producteurs responsables (APR) soit le mandataire de la peinture pour les propriétaires de marque inscrits au programme. L'APR a mis au point le programme du plan d'écologisation de peinture au nom de l'industrie de la peinture en réponse au Règlement sur les matières désignées du Nouveau-Brunswick. Recycle NB a approuvé le premier plan du programme le 1^{er} avril 2009 pour une période de trois ans.

Le plan d'écologisation de peinture offre aux intervenants de l'industrie le cadre nécessaire au fonctionnement d'un système de recyclage transparent qui rend des comptes à toutes les parties intéressées.

En vertu du modèle de la responsabilité élargie des producteurs (REP), les dépenses engagées par le programme d'écologisation de peinture pour les coûts liés à la surveillance, aux communications, à l'audit et à l'administration générale ainsi que toute autre dépense connexe sont pleinement remboursées par l'APR selon le principe du recouvrement des coûts.

Certification ÉcoLogo

Le concept de construction verte va au-delà de l'utilisation de produits recyclés dans la construction; il s'agit d'utiliser des produits recyclés certifiés. La certification aide les consommateurs à repérer les produits les plus respectueux de l'environnement et les plus sécuritaires. On compte plusieurs

marques internationales de reconnaissance de la qualité pour l'environnement. Toutefois, il existe seulement deux certifications principales en Amérique du Nord : ÉcoLogo et Green Seal. L'industrie considère les deux certifications comme des marques de leadership environnemental.



Les produits de peinture recyclés tels que Boomerang et Rona Eco sont fabriqués à partir des restants de peinture et de teinture pour usage domestique qui ont été récupérés. Pour garantir la qualité de ces produits, environ 1 % de peinture neuve est ajouté à la peinture pour que le lustre, la viscosité et le temps de séchage soient adéquats et uniformes.

Les produits de Boomerang et de Rona Eco ont des émissions de composés organiques volatils (COV) très faibles, ce qui les rend admissibles à la certification ÉcoLogo. Ces produits sont écologiques sous tous les rapports. En effet, les contenants sont fabriqués à partir de plastique recyclé, et les étiquettes sont imprimées sur du papier certifié par le Forest Stewardship Council. Il n'est donc pas étonnant que les processus de certification progressistes de ces produits continuent à susciter une attention et un intérêt bien mérités.

Réalisations

La Commission de Recycle NB a approuvé le plan de gestion de la peinture pour 2016-2021 le 4 décembre 2015. Le plan se trouve en ligne à www.recyclenb.com. Il s'agit du troisième plan de gestion de la peinture. L'approbation de cinq ans accordée par la Commission reconnaît la maturité du programme et l'efficacité de ses activités.

Ventes et collecte de peinture

En vertu du *Règlement sur les matières désignées* de la *Loi sur l'assainissement de l'environnement*, l'Association des producteurs responsables est tenue de fournir des données sur les ventes et la collecte de peinture pour l'année civile 2015.

Ventes de peinture

La majeure partie de la peinture achetée est utilisée aux fins prévues. Toutefois, il arrive que le consommateur doive se débarrasser d'une partie inutilisée de la peinture qu'il s'est procurée. Pour financer les activités de recyclage du programme d'écologisation de peinture, le prix de chaque contenant comprend un droit de recyclage pour la peinture achetée chez l'un des plus de 500 détaillants de peinture de la province. Au 31 décembre 2015, on comptait 84 propriétaires de marque immatriculés auprès du programme d'écologisation de la peinture. Les propriétaires de marque versent les droits de recyclage perçus à l'Association des producteurs responsables en fonction des volumes de vente. L'Association s'occupe de la gestion des activités conformément au plan de gestion approuvé.

Les membres du programme ont signalé avoir vendu **1 886 506** unités de produits visés par le programme pour un **volume liquide vendu estimé de 4 674 947** litres. En comparaison, les ventes pour la période correspondante de 2014 ont été de **1 745 538** contenants et de **4 593 235** millions de litres.



Année	Peinture vendue (unités)	Volume liquide estimatif
2015	1 886 506	4 674 947
2014	1 745 538	4 593 235
2013	2 222 231	5 491 670
2012	2 023 822	5 212 841
2011	1 888 405	5 129 399

Collecte de la peinture

Grâce au programme d'écologisation de peinture, les propriétaires et les entreprises peuvent rapporter leurs restes de peinture et de nombreux types de teintures, de vernis et d'aérosols à l'un des nombreux comptoirs de retour de la province. Au lancement du programme le 1^{er} avril 2009, on comptait 46 comptoirs de retour de la peinture. Au 31 décembre 2015, il y en avait 63. Le nombre de comptoirs de retour montre que le programme continue à faciliter l'accès au recyclage de la

peinture partout dans la province. Il est donc facile pour tous les gens du Nouveau-Brunswick de participer à la protection de l'environnement en recyclant leur peinture résiduelle.

Les comptoirs de retour peuvent être des détaillants, des commissions de gestion des déchets solides (incluant des journées de collecte spéciales) et des centres de remboursement (pour les bouteilles consignées). Le programme fournit aux comptoirs de retour des bacs de récupération réutilisables et autres récipients

tels que des barils. Un transporteur sous contrat ramasse les bacs pleins aux lieux de collecte et les remplace par des bacs vides. Le transporteur regroupe les bacs pleins à son entrepôt et, lorsque la quantité ramassée forme un plein chargement, il expédie cette peinture résiduelle aux transformateurs en vue de son recyclage.

Le programme a permis de recueillir 268 880 litres de peinture durant l'année. Le volume de peinture résiduelle traitée durant l'année et les méthodes d'élimination sont résumés ci-dessous :

Pourcentage de peinture résiduelle selon la méthode d'élimination

Méthode	Volume (litres)	Pourcentage
Réutilisation (grâce au programme d'échange de peinture)	786	0,3 %
Recyclage	191 578	70,0 %
Enfouissement	56 785	20,8 %
Récupération d'énergie	24 342	8,9 %
Total	273 491	100 %

**Le volume total comprend uniquement les produits de peinture traités durant l'année.*

Les comptoirs de retour et les participants au programme peuvent être fiers, car le taux de matières rapportées qui ne sont pas visées par le programme compte parmi les plus faibles de tous les programmes de recyclage de peinture du Canada. Les matières non visées par le programme, qui consistent généralement dans des déchets ménagers dangereux, peuvent faire augmenter les coûts d'exploitation de façon considérable, et ces coûts sont ensuite refilés aux consommateurs de peinture.

Contenants de métal et de plastique recueillis

Le tableau qui suit montre la quantité de contenants en métal et en plastique que l'Association des producteurs responsables a recyclé durant l'année.

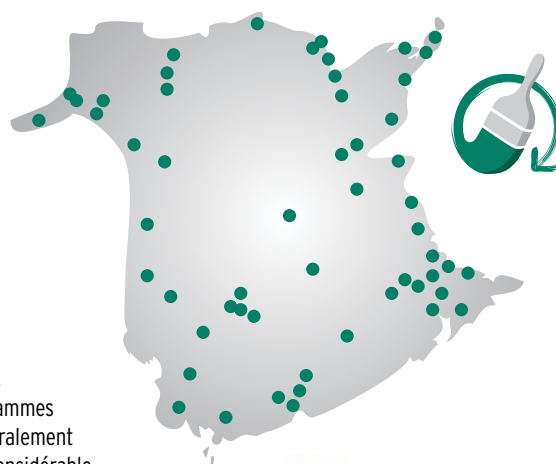
Année	Type de contenant	Recueillis et recyclés (en tonnes)
2015	Métal	70,8
	Seaux en plastique (PEHD 2)	4,19
	Contenants de peinture en plastique (polypropylène)	8,47

La quantité de contenants recyclée montre l'efficacité du programme et augure bien pour l'atteinte des buts du programme.

Les gens du Nouveau-Brunswick cherchent constamment des moyens de réduire leurs déchets et de consommer de manière responsable. Notamment, de nombreux consommateurs consciencieux recherchent de la peinture recyclée pour leurs besoins en décoration. Le marché de la peinture recyclée continue de se développer grâce aux politiques d'approvisionnement écologique adoptées par les entreprises. L'approvisionnement respectueux de l'environnement, appelé « approvisionnement écologique », désigne le fait de choisir des biens et des services dont l'impact sur l'environnement est moindre.

En plus d'offrir une valeur exceptionnelle et des avantages pour l'environnement, la valeur ajoutée de la peinture est un aspect qui joue un rôle de plus en plus important dans le développement d'une « économie verte ».

Recycle NB a confiance dans l'avenir de la peinture recyclée. L'organisme continuera à encourager les consommateurs à utiliser des produits écologiques pour leurs besoins en décoration.



PROGRAMME DE RÉCUPÉRATION DE L'HUILE ET DU GLYCOL

Perspective historique

L'huile et le glycol usagés constituent une source importante de déchets liquides au Nouveau-Brunswick.



Un litre d'huile peut polluer un million de litres d'eau potable. Mais lorsqu'on les recycle, ces produits deviennent une ressource. En recyclant et en réutilisant ces produits correctement, nous contribuons à protéger l'environnement.

Pour protéger la propreté et la salubrité de l'environnement de la province, le gouvernement a instauré un nouveau programme de recyclage pour l'huile et le glycol le 24 octobre 2012 au moyen du Règlement 2012-92 afférent à la *Loi sur l'assainissement de l'environnement*. En vertu du Règlement, l'huile, les filtres à huile, les contenants d'huile, le glycol et les contenants de glycol sont des matières désignées qui doivent être couvertes par un plan de gestion responsable.

La Commission de Recycle NB a approuvé le plan d'écologisation de l'huile et du glycol du Nouveau-Brunswick pour la période 2014-2017 le 6 novembre 2013. Un programme de récupération de l'huile et du glycol dirigé et financé par l'industrie est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2014.

Tout comme le programme d'écologisation de peinture, le programme de récupération de l'huile et du glycol est un programme de responsabilité élargie des producteurs (REP). En conséquence, les producteurs doivent s'occuper de la gestion des déchets en fin de vie de leurs produits et en payer les coûts. En plus de libérer les municipalités et les contribuables des coûts du recyclage, les programmes de responsabilité élargie des producteurs (REP) motivent l'industrie à concevoir des produits qui occasionnent des coûts d'élimination et des risques liés au recyclage moins élevés.

Plutôt que d'exiger que chaque propriétaire de marque établisse son propre programme de récupération, l'industrie a formé La **Société de gestion des huiles usagées de l'Atlantique / Atlantic Used Oil Management Association SOGHUOMA**. SOGHUOMA exploite un programme de récupération de l'huile et du glycol pour la province au nom de ses membres, qui sont les propriétaires de marque et les premiers importateurs des produits désignés de l'huile et du glycol.

Le fait d'avoir un seul programme et un seul mandataire présente de nombreux avantages. En effet, cela assure des économies de coûts, des règles du jeu équitables pour l'industrie et un accès aux points de récupération aux consommateurs à l'échelle de la province.

Réalisations

Le programme offre 162 endroits dans la province où les gens peuvent recycler leur huile et leur glycol usagés. SOGHUOMA ajoute de nouveaux points de récupération au fur et à mesure qu'il est possible de le faire.

Cette année, le programme a ajouté l'autorité portuaire de Richibucto comme point de récupération. Richibucto est le premier port à obtenir son immatriculation. En devenant un point de récupération immatriculé, l'autorité portuaire offre aux usagers du quai et à la communauté environnante un moyen facile et pratique de recycler les produits usagés de l'huile et du glycol.

Pour s'assurer que l'huile usagée est correctement gérée au Nouveau-Brunswick, SOGHUOMA a fait une étude pour établir la quantité exacte d'huile qui est brûlée dans des appareils de chauffage approuvés dans la province.

Huile et glycol - Ventes et collectes

Conformément au *Règlement sur les matières désignées afférent à la Loi sur l'assainissement de l'environnement*, la Société de gestion des huiles usagées de l'Atlantique (SOGHUOMA) fournit des données sommaires sur les ventes et la récupération de l'huile et du glycol pour l'année civile.

Ventes d'huile

SOGHUOMA compte 152 membres qui vendent des produits au Nouveau-Brunswick. En 2015, SOGHUOMA a signalé des ventes totales de produits de l'huile s'élevant à **15 448 976 litres**.

Collecte d'huile

Il y a 162 points de récupération de l'huile et le glycol dans la province et cinq entreprises qui recueillent les produits usés. En 2015, 3 309 612 litres d'huile ont été recueillis, ce qui représente 30,6 % de l'huile pouvant être récupérée. Recycle NB vise un taux de récupération de 50 %.

Année	Huile recueillie (en litres)
2015	3 309 612
2014	3 319 285

**55 % de l'huile usée qui peut être récupérée au Nouveau-Brunswick est brûlée dans de petites fournaises approuvées, ce qui donne lieu à un taux de collecte et de recyclage de 85,6 %.*

Vente et collecte des filtres à huile

Un total de 1 460 674 filtres à huile ont été vendus dans la province en 2015, et 971 278 unités, équivalant à 285 839 kg, ont été recueillies, pour un taux de récupération de 66,5 %, ce qui dépasse la cible de 25 %.

Année	Filtres à huile recueillis (en kg)
2015	285 839
2014	272 138

Contenants à huile recueillis

432 220 kg de contenants d'huile ont été vendus en 2015. Le programme a recueilli 246 419 kg de contenants, pour un taux de récupération de 60 %, ce qui dépasse la cible de 25 %.

Année	Contenants à huile recueillis (en kg)
2015	246 419
2014	131 646

Vente et collecte de glycol (antigel)

Les ventes de glycol dans la province se sont élevées à 2 158 414 litres en 2015. Le volume récupéré a été de 120 063 litres, ce qui représente 12,4 % du produit. Le taux de récupération de ce produit est préoccupant à l'échelle du pays, et les organismes de gestion de l'industrie enquêtent actuellement sur les causes de ce faible taux de récupération.

Année	Glycol recueilli (en litres)
2015	120 063
2014	96 165

Contenants de glycol (antigel) recueillis

Au total, 49 171 kg de contenants ont été vendus en 2015, et 49 171 kg de contenants étaient récupérables. Sur les contenants récupérables, 8 010 kg ont été recueillis (16,3 %). Le taux de récupération du glycol et des contenants de glycol est préoccupant à l'échelle du pays, et les organismes de gestion de l'industrie enquêtent actuellement sur les causes de ce faible taux de récupération.

Année	Contenants de glycol recueillis (en kg)
2015	8 010
2014	4 691

ACCROÎTRE L'ÉDUCATION ET LA SENSIBILISATION DU PUBLIC

Recycle NB met l'accent sur l'éducation de la population du Nouveau-Brunswick en matière d'environnement pour l'aider à comprendre que les déchets sont une ressource précieuse, tout en soulignant que le recyclage est une solution de rechange viable à leur élimination.



Réalisations

Suivant la publication du rapport sur un cadre et un plan de mise en œuvre pour un programme de responsabilité élargie des producteurs pour la gestion des déchets d'emballage et de papier imprimé, le chef de la direction a donné des présentations devant des maires, des conseils municipaux, des commissions de services régionaux, des commissions de gestion des déchets solides et d'autres intervenants. Recycle NB a également tenu un forum d'une journée sur la question et invité les intervenants à entendre des experts canadiens sur les défis et les possibilités d'un programme

de gestion des déchets d'emballage et de papier imprimé.

Toujours dans la perspective d'encourager le recyclage des matières désignées, Recycle NB a assisté à des foires commerciales à différents endroits dans la province. Le personnel a répondu aux questions et donné de l'information sur les programmes visant les pneus, la peinture ainsi que l'huile et le glycol à quelque 4 000 Néo-Brunswickoises et Néo-Brunswickois.

En partenariat avec SOGHUOMA et l'autorité portuaire de Richibucto, Recycle NB a organisé un événement au quoi pour sensibiliser la communauté

au nouveau point de récupération de l'huile et du glycol. L'événement célébrait également Richibucto comme la première autorité portuaire dans la province à se joindre au programme de récupération de l'huile et du glycol.

En tant que parrain de la Semaine de la réduction des déchets au Nouveau-Brunswick, Recycle NB a fait la promotion du Défi Recycle mon cell pour les écoles. L'Association canadienne des télécommunications sans fil parraine le programme, qui met les élèves de la maternelle aux étudiants de niveau postsecondaire au défi de recycler le plus grand nombre possible d'appareils sans fil et d'accessoires.

VALEUR AJOUTÉE

Recycle NB s'efforce d'ajouter de la valeur aux déchets et d'assurer la stabilité à long terme des programmes grâce aux avancées technologiques et aux nouveaux marchés de produits recyclés.

Recyclage à valeur ajoutée

Recycle NB entend tirer la pleine valeur des ressources recyclées.

Le Programme d'intendance des pneus s'est acquis une renommée nationale et internationale pour son degré de réussite à cet égard. Des pays de partout dans le monde communiquent avec le programme dans l'intention d'adapter la formule gagnante à leur propre situation. On peut se demander comment un programme de recyclage des pneus d'une petite province canadienne a pu susciter un tel intérêt. La raison est très simple : le recyclage à valeur ajoutée.

Les fabricants de biens ont besoin de matières premières pour fabriquer leurs produits. Le fabricant transforme ces matières premières en produits finis. Ces biens répondent à une demande du marché et sont vendus à des clients industriels, commerciaux et résidentiels.

Le recyclage à valeur ajoutée renverse le processus. L'innovation, la collaboration et des solutions créatives permettent de transformer des matières en fin de vie en de nouveaux produits. Par exemple, au Nouveau-Brunswick, le processus détourne les pneus, la peinture, l'huile et le glycol des sites d'enfouissement sanitaire et reconnaît la pleine valeur de ces ressources.

Le développement des marchés est un pilier crucial du succès à long terme des programmes de Recycle NB.

Un autre pilier est la mobilisation et les actions de chaque citoyen du Nouveau-Brunswick. Le tri quotidien des matières recyclables par la population a une

incidence directe sur le résultat net des programmes. On observe un niveau d'intérêt grandissant pour la préparation et le triage des matières recyclables. Les gens comprennent la corrélation grandissante entre les prix des biens qu'ils achètent et leurs efforts en matière de recyclage. Le nombre croissant de programmes de responsabilité élargie des producteurs (REP) au Canada renforce cette connexion.

Le recyclage à valeur ajoutée est un système dans lequel la nature et le commerce coexistent avantageusement. L'approche fondée sur la responsabilité élargie des producteurs (REP) appliquée à la conception des programmes incite les industries à changer en adoptant un design intelligent sur le plan écologique. Quand un programme de REP est bien fait, il crée une synergie qui motive les industries à être plus durables tout en restant prospères. Les produits de la TRACC, fabriqués au moins en partie avec des pneus hors d'usage, sont une illustration tangible d'une telle approche. De même, la Société Laurentide développe continuellement des produits innovateurs à base de peinture recyclée.

Une approche qui a donné des résultats probants pour les programmes du Nouveau-Brunswick est le développement de marchés qui font naître une demande pour des produits recyclés. Cela signifie que des idées de produits sont développées en réponse aux forces du marché, que ce soit à la demande des consommateurs ou parce qu'un fabricant cherche à accroître sa part de marché.

Au siècle dernier, il arrivait souvent que les efforts de recyclage aboutissent à la mise au point de produits

de qualité inférieure. Toutefois, les produits recyclés modernes sont de plus en plus reconnus comme de meilleures solutions que les produits fabriqués à partir de matières neuves. Plusieurs facteurs, y compris le nouveau mouvement pour un développement durable et des bâtiments écologiques, renforcent la demande pour des produits moins gourmands en ressources.

Le gouvernement peut stimuler les marchés au moyen de politiques comme l'approvisionnement écologique. D'ailleurs, Recycle NB considère l'approvisionnement écologique comme un aspect clé à développer.

De nos jours, les consommateurs prennent souvent en considération plusieurs facteurs avant d'acheter un bien. Les préoccupations environnementales jouent un rôle important dans leurs décisions. Que ce soient des surfaces en caoutchouc plus sécuritaires pour les cours d'école et les parcs, du paillis pour un aménagement paysager exigeant peu d'entretien et faisant une utilisation plus efficace de l'eau, ou de la peinture recyclée à faibles émissions de COV, les consommateurs responsables gravitent vers les biens recyclés. Le recyclage des produits en fin de vie est un concept qui les interpelle. C'est un moyen de protéger l'environnement pour les générations futures.

Les résultats encourageants obtenus par les programmes visant la peinture et les pneus et, cette, année l'huile et le glycol, montrent que les gens du Nouveau-Brunswick appuient l'approche à valeur ajoutée du recyclage. Les citoyens veulent se responsabiliser face aux questions liées aux déchets et considèrent que le recyclage à valeur ajoutée est bénéfique pour l'ensemble du Nouveau-Brunswick.



FAIRE PREUVE DE TRANSPARENCE ET RENDRE DES COMPTES

Recycle NB s'est engagé à rendre des comptes et à faire preuve de transparence dans ses processus et continuera à chercher des moyens de s'améliorer à cet égard.

Reddition de comptes

Recycle NB s'acquitte de son engagement à rendre des comptes par l'examen continu des politiques et des pratiques de la Commission. Des mécanismes de rapport clés, comme l'approbation par la Commission du rapport annuel et les plans de gestion des matières désignées, forment un élément fondamental de cet examen. Par ailleurs, un cabinet d'auditeurs externe fait l'audit des états financiers. Cet audit garantit que l'organisme se conforme aux principes comptables généralement reconnus (PCGR). Toutes les constatations sont présentées au comité des finances et de l'audit avant d'être étudiées par la commission plénière. La Commission continue à chercher des moyens d'améliorer sa reddition de comptes en maintenant un dialogue continu avec les comités consultatifs de l'industrie. Les constatations et les recommandations découlant de ces discussions sont étudiées en vue de leur intégration aux pratiques de gouvernance internes.

Transparence

Recycle NB explique ses activités en détail à la population dans son rapport annuel ainsi qu'en participant aux comités consultatifs de l'industrie et en utilisant divers moyens de communication. Une telle transparence dépasse les exigences établies par le *Règlement sur les matières désignées*. Le but est de donner le plus d'information possible à la population du Nouveau-Brunswick. Il est essentiel de mobiliser les gens pour que Recycle NB puisse s'acquitter de sa mission et atteindre ses objectifs.

Recycle NB croit fermement dans le *Règlement sur les matières désignées* et adhère à son principe d'interdire l'interfinancement de la gestion de matières provenant de flux de déchets distincts. Recycle NB comprend l'importance de veiller à que les consommateurs du Nouveau-Brunswick paient uniquement pour le coût réel des flux de déchets qui sont créés et gérés.

ASSURER UNE VIABILITÉ FINANCIÈRE

Recycle NB s'efforce constamment de mériter la confiance du public en se montrant financièrement viable malgré la situation économique difficile.

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Comptables agréés

Frederick Square
77, rue Westmorland, bureau 700
Fredericton (NB) E3B 6Z3
Téléphone (506) 856-4400
Télécopieur (506) 856-4499
www.kpmg.ca

Au conseil d'administration de Recycle Nouveau-Brunswick

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de Recycle Nouveau-Brunswick, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2015, et l'état des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Fondement de l'opinion avec réserve

L'entité tire une partie de ses produits du recouvrement de droits d'intendance prélevés sur les pneus, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'assainissement de l'environnement*, dont il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre vérification de ces produits provenant de ces droits s'est limitée aux montants comptabilisés dans les comptes de l'entité, et nous n'avons pas pu déterminer si certains ajustements auraient dû être apportés aux montants des produits, de l'excédent des produits sur les charges présentés dans l'état des résultats, de l'excédent des produits sur les charges présenté dans l'état des flux de trésorerie ainsi que de l'actif, du passif et des actifs nets non affectés rapportés dans l'état de la situation financière.

Opinion avec réserve

À notre avis, à l'exception des incidences possibles du problème décrit dans le paragraphe « Fondement de l'opinion avec réserve », les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle la situation financière de Recycle Nouveau-Brunswick au 31 décembre 2015, de ses résultats d'exploitation, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Comptables professionnels agréés
Le 10 juin 2016
Fredericton, Canada

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., est une société canadienne à responsabilité limitée et un cabinet membre du réseau KPMG de cabinets indépendants affiliés à KPMG International, Coopérative (« KPMG International »), entité suisse. KPMG Canada fournit des services à KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

État de la situation financière

Au 31 décembre 2015, avec les informations comparatives pour 2014

	2015	2014
Actif		
Actifs à court terme		
Encaisse	1 345 807 \$	921 342 \$
Débiteurs (note 2)	776 016	817 218
À recevoir du programme REP (note 3)	16 628	122 074
	2 138 451	1 860 634
Placements (note 4)	645 672	637 116
Immobilisations (note 5)	11 965	33 662
	2 796 088 \$	2 531 412 \$
Passif et actif net		
Passif		
Créditeurs et charges à payer	605 413 \$	644 395 \$
Produits reportés	-	30 000
Avantages sociaux futurs (note 6)	40 948	33 710
	646 361	708 105
Actif net		
Investis en immobilisations	11 965	33 662
Non affectés	2 137 762	1 789 645
	2 149 727	1 823 307
Obligations contractuelles (note 8)		
Éventualités (note 9)		
	2 796 088 \$	2 531 412 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil,



administrateur

administrateur

RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

État des résultats

Exercice clos le 31 décembre 2015, avec les informations comparatives pour 2014

	2015	2014
Produits		
Programme d'intendance des pneus	5 205 800 \$	5 023 887 \$
Programme de récupération de l'huile et du glycol	221 878	248 697
Programme d'écologisation de peinture	84 707	93 973
Programme de déchets électroniques	67 969	-
Autre	57 471	65 113
	5 637 825	5 431 670
Charges		
Programme d'intendance des pneus (tableau 1)	4 905 781	4 789 811
Programme de récupération de l'huile et du glycol (tableau 2)	221 878	248 697
Programme d'écologisation de peinture (tableau 3)	84 707	93 973
Programme de déchets électroniques (tableau 4)	67 969	-
Autre	48 799	66 655
	5 329 134	5 199 136
Excédent des produits sur les charges avant les éléments suivants	308 691	232 534
Revenus de placement	17 729	11 040
Excédent des produits sur les charges	326 420 \$	243 574 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

État de l'évolution des actifs nets (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2015, avec les informations comparatives pour 2014

	Investis en immobilisations	Non affectés	Total 2015	Total 2014
Solde au début de l'exercice	33 662 \$	1 789 645 \$	1 823 307 \$	1 579 733 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(24 217)	350 637	326 420	243 574
Variation nette des investissements en immobilisations	2 520	(2 520)	-	-
Solde à la fin de l'exercice	11 965 \$	2 137 762 \$	2 149 727 \$	1 823 307 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 décembre 2015, avec les informations comparatives pour 2014

	2015	2014
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :		
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	326 420 \$	243 574 \$
Éléments sans effet sur l'encaisse		
Amortissement des immobilisations	24 217	29 093
Charges au titre des avantages sociaux futurs	7 238	4 308
	357 875	276 975
Variation du fonds de roulement hors caisse lié aux activités de fonctionnement		
Diminution des débiteurs	41 202	61 253
Diminution des sommes à recevoir/à payer pour le programme REP	105 446	17 330
Augmentation (diminution) de créditeurs et charges à payer	(38 982)	305 828
Augmentation (diminution) des produits reportés	(30 000)	5 000
	435 541	666 386
Activités d'investissement		
Variation nette des placements	(8 556)	(299 797)
Activités liées aux immobilisations		
Acquisition d'immobilisations	(2 520)	(3 845)
Augmentation de l'encaisse	424 465	362 744
Encaisse au début de l'exercice	921 342	558 598
Encaisse à la fin de l'exercice	1 345 807 \$	921 342 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers
Exercice clos le 31 décembre 2015

Recycle Nouveau-Brunswick (la « Commission ») est un agent de la Couronne et a été constituée en vertu de la *Loi sur l'assainissement de l'environnement*. La gestion de la collecte et du recyclage des pneus usés, de la peinture de bâtiment, de l'huile et du glycol usagés au nom du ministère de l'Environnement de la province du Nouveau-Brunswick constitue sa principale activité.

1. Principales conventions comptables

Les états financiers ont été établis selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public. La Commission a choisi d'appliquer la série de chapitres 4200 concernant les organismes sans but lucratif du secteur public et la méthode du report pour la comptabilisation des contributions. Les principales méthodes comptables sont les suivantes :

(a) Actifs financiers et passifs financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale. Les instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif sont comptabilisés ultérieurement à la juste valeur. Tous les autres instruments financiers sont comptabilisés ultérieurement au coût ou au coût amorti, à moins que l'entité choisisse d'évaluer les instruments à la juste valeur. L'entité n'a pas opté pour l'évaluation à la juste valeur de ses instruments financiers.

Tous les instruments financiers sont évalués au coût amorti, incluant les investissements se rapprochant de la juste valeur.

(b) Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est déterminé selon la méthode linéaire et les taux annuels suivants :

Bien	Taux
Immeubles - Améliorations locatives	5 ans
Mobilier et agencements	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Équipement opérationnel	3 ans

(c) Avantages sociaux futurs

Les membres du personnel de la Commission ont droit à des prestations relatives aux congés de maladie payés, lesquels peuvent être cumulés jusqu'à un maximum de 240 jours, mais ne peuvent être acquis. La Commission comptabilise le passif au cours de la période où le salarié rend les services.

(d) Constatation des produits

Les revenus découlant du programme d'intendance des pneus, ce qui comprend les droits et les taxes pour les pneus usés, sont comptabilisés dans les revenus lorsqu'un montant en espèces est reçu des détaillants de pneus ou est à recevoir de ceux-ci. Afin d'inscrire en tant que débiteurs les droits que doivent verser les détaillants de pneus pour l'exercice en cours, la Commission utilise le 31 janvier de l'année suivante comme date de clôture.

Les revenus du programme de récupération de l'huile et du glycol, d'écologisation de peinture, et de déchets électroniques sont constatés dans les revenus, lorsque les services sont rendus et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les apports non affectés sont constatés à titre de revenus lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut être estimé de façon raisonnable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les apports grevés d'une affectation externe à utilisation pour des fins déterminées sont reportés à l'état de la situation financière et constatés à titre de revenus pendant la période au cours de laquelle les charges connexes sont constatées.

Les revenus de placement sont constatés dans l'exercice où ils sont acquis.

RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2015

e) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur la valeur comptable des actifs et des passifs, sur les informations relatives aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur la valeur comptable des produits et des charges des exercices visés. Les estimations significatives comprennent la provision pour créances douteuses, l'amortissement des immobilisations, les charges à payer, les avantages sociaux futurs et la répartition des dépenses par programme. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

2. Débiteurs

	2015	2014
Droits sur les pneus	567 591 \$	591 341 \$
Taxe de vente	208 425	125 877
Droits pour la récupération de l'huile et du glycol	-	100 000
	776 016 \$	817 218 \$

3. Sommes à recevoir/à payer pour le programme REP

Le Programme de récupération de l'huile et du glycol, d'écologisation de peinture, et de déchets électroniques sont des programmes de responsabilité élargie des producteurs (« REP »), et la méthode du recouvrement des coûts est employée à son égard. Chaque producteur se voit imposer des droits qui servent à couvrir les coûts éducatifs et administratifs du programme.

Aux termes de l'entente de REP, les coûts engagés par la Commission dans le cadre de l'administration du programme REP seront imputés annuellement aux producteurs. Toute somme excédentaire reçue des producteurs par rapport aux coûts engagés a été inscrite à titre de passif à la clôture de l'exercice, puisqu'elle sera créditée aux paiements subséquents des producteurs au cours du prochain exercice. Tout excédent du coût engagé sur les sommes reçues a été inscrit à titre de débiteur en fin d'exercice.

	2015	2014
Programme de récupération de l'huile et du glycol	8 543 \$	146 665 \$
Programme d'écologisation de peinture	(59 884)	(24 591)
Programme de déchets électroniques	67 969	-
	16 628 \$	122 074 \$

4. Placements

	2015	2014
Liquidités détenues dans le compte du courtier	6 \$	6 846 \$
Compte d'épargne à intérêt élevé Renaissance	123 080	121 780
Compte d'épargne-placement pour entreprises de la Banque Manuvie	105 740	104 742
Compte d'épargne-placement, RBC série A	104 748	103 748
Compte d'épargne-placement, BNE	312 098	-
Certificats de placement garanti (1,5 % dû en août 2015)	-	300 000
	645 672 \$	637 116 \$

RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2015

5. Immobilisations

	Coût	Amortissement cumulé	2015 Valeur comptable nette	2014 Valeur comptable nette
Immeubles - Améliorations locatives	70 935 \$	63 841 \$	7 094 \$	21 281 \$
Mobilier et agencements	72 306	70 187	2 119	5 545
Matériel informatique	120 267	117 782	2 485	6 836
Équipement opérationnel	982	715	267	-
	264 490 \$	252 525 \$	11 965 \$	33 662 \$

L'amortissement pour l'exercice s'élève à 24 217 \$ (29 093 \$ en 2014).

6. Avantages sociaux futurs

Les membres du personnel de la Commission obtiennent des congés de maladie qu'ils peuvent accumuler. Les heures non utilisées peuvent être reportées pour un congé payé futur. Une estimation de ce passif futur a été achevée et constitue la base du passif estimatif comptabilisé dans les présents états financiers.

Le passif au 31 décembre se présente comme suit :

	2015	2014
Obligation liée aux congés de maladie au début de l'exercice	33 710 \$	29 402 \$
Coût des services rendus de la période	13 097	13 270
Paiements des avantages sociaux futurs	(5 859)	(8 962)
Obligation liée aux congés de maladie à payer à la fin de l'exercice	40 948 \$	33 710 \$

7. Attribution des charges

Toutes les charges pouvant être directement attribuées à l'un des programmes portant sur des matériaux désignés de la Commission ont été attribuées sur la base des revenus attendus générés par les programmes. Toutes les charges de nature générale et ayant trait aux ressources humaines, aux finances, aux communications et aux dépenses de bureau et d'installations ont été réparties comme suit :

	POURCENTAGE		RÉPARTITION	
	2015	2014	2015	2014
Programme d'intendance des pneus	56 %	58 %	467 239 \$	430 473 \$
Programme de récupération de l'huile et du glycol	26 %	31 %	216 932	230 081
Programme d'écologisation de peinture	10 %	11 %	83 435	81 641
Programme de déchets électroniques	8 %	0 %	66 748	-
			834 354 \$	742 195 \$

RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2015

8. Obligations contractuelles

Au cours de l'année, la Commission a conclu un contrat de location de locaux expirant en 2025, les paiements annuels sont comme suit :

2016	34 004 \$
2017	34 809
2018	34 809
2019	34 809
2020	34 809
Ci-après	190 233
	363 473 \$

9. Éventualités

La province du Nouveau-Brunswick a signé un contrat, se terminant en février 2018, avec Tire Recycling Atlantic Canada Corporation (« TRACC »), un contrat aux termes duquel des paiements sont faits selon un modèle de redevances de déversement établies en fonction du poids. Les paiements sont mensuels et correspondent à 360 \$ par tonne (357,50 \$ par tonne en 2014) de pneus usés que reçoit l'usine de TRACC. Une fois l'an, le poids des pneus usés calculé au moyen des bordereaux de confirmation de la balance sera comparé à celui indiqué dans les bordereaux de réception. S'il existe un écart de moins de 4,5 %, aucun ajustement ne sera apporté aux paiements à TRACC. Si un écart supérieur à 4,5 % est décelé, un paiement supplémentaire sera versé, ou TRACC devra faire un remboursement. La Commission administre la rétribution relative à ce contrat au nom de la province du Nouveau-Brunswick et versera ou recevra tout montant d'ajustement.

10. Transactions avec des parties liées

La Commission est un agent de la province du Nouveau-Brunswick. Au cours de l'année, la Commission a reçu une contribution d'un montant de 690 000 \$ (583 000 \$ - 2014) pour couvrir les frais de fonctionnement du programme d'intendance des pneus de la province du Nouveau-Brunswick.

Au cours de l'année, la Commission a constaté un financement provenant du Fonds en fiducie pour l'environnement d'une valeur de 27 339 \$ (65 000 \$ - 2014) pour un projet particulier. La Commission a enregistré dans les autres revenus.

Ces transactions sont mesurées à la valeur d'échange, c'est-à-dire le montant de la contrepartie établi et convenu entre les apparentés.

RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers (suite)
Exercice clos le 31 décembre 2015

11. Gestion des risques financiers

La Commission est exposée aux risques suivants en raison de l'utilisation qu'elle fait des instruments financiers : risque de crédit, risque de marché et risque de liquidité.

Le conseil d'administration a identifié les risques et les préoccupations importants, et a approuvé le cadre de la politique de placements. La direction surveille les risques et la conformité au cadre de la politique.

(a) Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque que la Commission subisse une perte financière si une contrepartie à un instrument financier n'est pas en mesure de respecter ses obligations contractuelles. Ce risque découle principalement de certains actifs financiers détenus par la Commission comme l'encaisse, les débiteurs et les placements.

La Commission gère son risque de crédit au titre de l'encaisse et des placements en investissant dans des institutions financières et des administrations publiques de premier ordre. La direction évalue que son risque lié aux débiteurs est faible compte tenu des recouvrements démontrés après la clôture de l'exercice.

L'exposition maximale au risque de crédit de la Commission au 31 décembre 2015 correspond à la valeur comptable des actifs.

(b) Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations des prix de marché, comme les taux d'intérêt, influent sur les produits de la Commission ou sur la valeur des instruments financiers qu'elle détient. L'objectif de la gestion du risque de marché consiste à maintenir les expositions au risque de marché à l'intérieur de paramètres acceptables tout en optimisant les rendements.

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

(c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que la Commission ne soit pas en mesure de s'acquitter de ses obligations financières lorsqu'elles arrivent à échéance.

La Commission gère le risque de liquidité en surveillant constamment ses flux de trésorerie réels et projetés provenant de ses activités de fonctionnement, et planifie ses activités d'investissement et de financement pour faire en sorte, dans la mesure du possible, qu'elle disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses engagements à leur échéance, tant dans des conditions normales qu'en période de tension, sans subir de pertes inacceptables et sans risquer d'entacher sa réputation.

12. Information comparative

Certaines informations comparatives ont été reclassées afin de les rendre conformes à la présentation de la période visée.

RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

Tableau 1 - Programme d'intendance des pneus
Exercice clos le 31 décembre 2015, avec les informations comparatives pour 2014

	2015	2014
Produits	5 205 800 \$	5 023 887 \$
Charges		
Coûts de transformation des pneus usés	4 381 558	4 333 133
Salaires et charges sociales	229 617	250 301
Frais généraux et dépenses administratives	180 357	117 488
Communications et traduction	100 687	72 015
Amortissement des immobilisations	13 562	16 874
	4 905 781	4 789 811
	300 019 \$	234 076 \$

RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

Tableau 2 - Programme de récupération de l'huile et du glycol
Exercice clos le 31 décembre 2015, avec les informations comparatives pour 2014

	2015	2014
Produits	221 878 \$	248 697 \$
Charges		
Salaires et charges sociales	106 608	133 782
Frais généraux et dépenses administratives	60 313	65 576
Communications et traduction	48 661	40 320
Amortissement des immobilisations	6 296	9 019
	221 878	248 697
	- \$	- \$

RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

Tableau 3 - Programme d'écologisation de peinture

Exercice clos le 31 décembre 2015, avec les informations comparatives pour 2014

	2015	2014
Produits	84 707 \$	93 973 \$
Charges		
Salaires et charges sociales	41 003	47 471
Frais généraux et dépenses administratives	23 310	25 238
Communications et traduction	17 972	18 064
Amortissement des immobilisations	2 422	3 200
	84 707	93 973
	- \$	- \$

RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

Tableau 4 - Programme de déchets électroniques

Exercice clos le 31 décembre 2015, avec les informations comparatives pour 2014

	2015	2014
Produits	67 969 \$	- \$
Charges		
Salaires et charges sociales	32 802	-
Frais généraux et dépenses administratives	18 210	-
Communications et traduction	15 020	-
Amortissement des immobilisations	1 937	-
	67 969	-
	- \$	- \$



ACRONYMES ET GLOSSAIRE

Voici une liste d'acronymes et un glossaire pour faciliter la compréhension du rapport annuel de Recycle NB.

Acronymes

- ACANB** - Association des concessionnaires d'automobiles du Nouveau-Brunswick
- ACARP** - Association canadienne des agences de recyclage des pneus
- ADSNB** - Association des déchets solides du Nouveau-Brunswick
- CCME** - Conseil canadien des ministres de l'environnement
- COV** - composés organiques volatils
- DMD** - Déchets ménagers dangereux
- EPP** - équivalent de pneu de passager (1 EPP = 10 kg)
- FSC** - Forest Stewardship Council
- IAC** - comité consultatif de l'industrie
- LEED** - Leadership in Energy & Environmental Design PCGR - principes comptables généralement reconnus PEP - programme d'écologisation de la peinture
- PIP** - programme d'intendance des pneus
- REP** - responsabilité élargie des producteurs
- TRACC** - Tire Recycling Atlantic Canada Corporation

GLOSSAIRE

Au-delà des déchets : approche de gestion des déchets dangereux et des déchets solides dont l'objectif est clair et simple : réduire la quantité de déchets et de sous-produits toxiques générés dans la mesure du possible et traiter les matières restantes comme une ressource de façon à contribuer à la santé économique, sociale et environnementale.

Composés organiques volatils (COV) : composés chimiques organiques qui sont émis sous forme de gaz à partir de certains solides ou liquides. Les COV comprennent diverses substances chimiques, dont certaines peuvent avoir des effets à court ou à long terme sur l'environnement et la santé humaine.

Déchets ménagers dangereux (DMD) : produits chimiques couramment employés pour l'entretien ménager dont le propriétaire veut se débarrasser. Ces produits présentent bon nombre des mêmes dangers que les produits dangereux réglementés en raison de leurs caractéristiques, soit réactivité, inflammabilité, corrosivité, toxicité et persistance. Les peintures, les pesticides, les citernes à propane, les piles, les seringues, l'huile à moteur usagée et de nombreux produits de nettoyage ne sont que quelques exemples de déchets ménagers dangereux que nous utilisons quotidiennement. Ces produits doivent être utilisés et éliminés de façon responsable.

EPP (équivalent de pneu de passager) : méthode reconnue par l'industrie pour comparer les pneus vendus avec les pneus ramassés en vertu du programme. En convertissant le nombre de pneus par une valeur en poids, le programme peut suivre de manière efficiente les statistiques sur les indicateurs de rendement clés au fil du temps. EPP=10 kg PTE

Gestion responsable des produits : concept qui centre la protection de l'environnement sur le produit lui-même, et la réduction de son impact sur l'environnement est la responsabilité de chaque intervenant tout au long de la vie du produit. Pour les fabricants, cela signifie planifier et, s'il y a lieu, payer le recyclage ou l'élimination du produit en fin de vie. Pour y parvenir, le fabricant peut, par exemple, reformuler le produit pour utiliser moins de substances dangereuses dans sa fabrication, le rendre plus durable, réutilisable et recyclable et faire entrer des matières recyclées dans sa fabrication. Pour les détaillants et les consommateurs, cela signifie jouer un rôle actif en s'assurant que le produit est correctement éliminé ou recyclé en fin de vie.

Matières désignées : flux de déchets visés par la Loi sur l'assainissement de l'environnement du gouvernement du Nouveau-Brunswick. Celui-ci confie la gestion de chaque flux des déchets à une commission d'intendance. Une commission peut être responsable d'une ou de plusieurs matières désignées. La commission d'intendance pour les pneus, la peinture, l'huile et le glycol au Nouveau-Brunswick est Recycle NB.

Pneus hors route : généralement, pneus utilisés dans les secteurs de l'agriculture, de la foresterie, de la construction et de l'exploitation minière. La gestion de ces pneus présente plusieurs difficultés en raison de leur dimension, de leur poids et de leur durabilité.

Responsabilité élargie des producteurs (REP) : stratégie visant à promouvoir l'intégration des coûts environnementaux engendrés par les biens tout au long de leur cycle de vie au prix des produits sur le marché. La REP encourage les fabricants à concevoir des produits plus écologiques en tenant les producteurs responsables des coûts de la gestion de leurs produits en fin de vie. Cette approche incite les fabricants à internaliser le coût du recyclage dans le prix du produit. Le principe qui sous-tend la REP est le suivant : comme ce sont les producteurs (généralement des propriétaires de marque) qui ont le plus grand contrôle sur la conception et la mise en marché du produit, ce sont aussi eux qui sont les mieux placés pour en réduire la toxicité et les déchets et assumer une telle responsabilité.



Bureau :

277, rue Main
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3A 1E1

Téléphone :

1-506-454-8473
1-888-322-8473 (sans frais)

Télécopieur :

1-506-454-8471

Adresse de courriel :

info@recyclenb.com

Adresse postale :

C.P. 308, station A
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3B 4Y9

Site Web :

www.recyclenb.com